

PROTOCOLE Covid-19 pour les soins dentaires périphériques

Version : 24 mai 2020

Coordonné par le Bureau élargi du Conseil de l'Art dentaire

PRÉAMBULE

Les soins dentaires constituent l'une des situations les plus risquées pour la transmission du Covid-19 en raison des éclaboussures et des aérosols produits par la plupart des traitements, du contact étroit avec les patients et de la succession rapide de patients dans un espace confiné. Cela présente un risque pour les patients, les soignants, les employés et toutes les personnes entrant dans le cabinet.

Les avis en matière de soins dentaires sont adaptés au fur et à mesure de la clarification du déroulement de l'épidémie, de l'évaluation effective des risques et de l'efficacité des mesures de précaution recommandées.

Le présent avis du 24 mai 2020 est également basé sur les avis publiés par Sciensano le 1^{er} mai 2020¹ et le 20 mai 2020².

Ce document s'applique à tous les dentistes, employés et hygiénistes dentaires - selon le cas dans leurs domaines de compétence respectifs.

1. PRINCIPES

- Les prestations dentaires doivent toujours être basées sur la MATRICE DE TRIAGE³ en fonction de la situation spécifique du patient individuel : caractéristiques spécifiques concernant le statut Covid-19 et de la demande/du besoin de soins.
- Les directives de base contenues dans la publication du Conseil supérieur de la santé « *Recommandations relatives à la maîtrise des infections lors des soins réalisés en médecine dentaire* » (CSS 8363)⁴ restent pleinement en vigueur, mais sont complétées par des mesures supplémentaires dans le contexte de la distanciation sociale et de la transmission par gouttelettes et aérosols. Le présent document intitulé « PROTOCOLE COVID-19 » rassemble ces différentes mesures supplémentaires.
- Le praticien de l'Art dentaire a la responsabilité médicale de décider s'il doit effectuer le soin lui-même ou référer le patient, en fonction des résultats du triage, en tenant compte de l'état de santé du patient, de la disponibilité de l'équipement de protection nécessaire et de l'application des « *Recommandations relatives à la maîtrise des infections lors des soins réalisés en médecine dentaire* » (CSS 8363) complétées des mesures SUPPLÉMENTAIRES dans le contexte de la distanciation sociale et de la transmission par gouttelettes et aérosols.
- Après le redémarrage des soins réguliers, le praticien de l'Art dentaire donnera toujours la priorité aux soins urgents et requis (éventuellement reportés) et dispensera les soins réguliers en fonction du temps disponible.

¹https://covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid19/COVID19_procedure_out%20patients_FR.pdf

²https://covid19.sciensano.be/sites/default/files/Covid19/COVID19_procedure_dentists_NL.pdf

³https://organesdeconcertation.sante.belgique.be/sites/default/files/documents/2020-04-19_triagematrix_fr.pdf

⁴https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/19069789/Recommandations%20relatives%20C3%A0%20la%20ma%C3%A9trise%20des%20infections%20lors%20des%20soins%20r%C3%A9alis%C3%A9s%20en%20m%C3%A9decine%20dentaire.%20%28mai%202011%29%20%28CSS%208363%29.pdf

2. TRIAGE

Le triage est le point de départ de l'organisation des soins. Le triage se fait **AVANT** la consultation, de préférence par téléphone.

Sur la base de la **MATRICE de TRIAGE**, les patients sont répartis en différents groupes en fonction de leur situation (voir point 3). La classification prend en compte les caractéristiques spécifiques du patient en ce qui concerne son statut Covid-19, son état de santé général et sa demande/son besoin de soins. Il est essentiel d'éviter tout contact avec un patient infecté (ou suspecté de l'être) par le Covid-19 et de minimiser le risque de contamination croisée en appliquant les mesures de précaution appropriées.

3. GROUPES BASÉS SUR LES CARACTERISTIQUES DES PATIENTS

GROUPE A1 : COVID-19 + (OU À CONSIDÉRER COMME TEL)

Le patient qui présente une infection Covid-19 actuelle certaine, qui cohabite avec un patient infecté par le Covid-19 et qui a été placé en isolement à la maison, ou qui a présenté une infection par le Covid-19 depuis moins de 14 jours.

>> postposer les soins dentaires ou adresser le patient à un centre de référence hospitalier Covid-19 ; en tout cas, ne prodiguez que des soins d'urgence absolue.

GROUPE A2 : SUSPICION OU RISQUE ÉLEVÉ DE COVID-19 +

Le patient qui est symptomatique ($T^{\circ} > 37.3^{\circ}\text{C}$, maux de gorge, toux sèche), qui cohabite avec une personne qui est symptomatique ou qui a été en contact au cours des 14 derniers jours avec un patient diagnostiqué positif au Covid-19.

>> postposer les soins dentaires ou adresser le patient à un centre de référence hospitalier Covid-19 ; en tout cas, ne prodiguez que des soins d'urgence absolue.

GROUPE B1 : ASYMPTOMATIQUE, AVEC RISQUE MÉDICAL ACCRU

Patients asymptomatiques et n'appartenant pas au groupe A, mais qui présentent un risque accru de complications graves en cas d'éventuelle infection au Covid-19.

Cela comprend entre autres :

- anomalies chroniques et troubles fonctionnels du système respiratoire ;
- anomalies cardiaques graves ;
- diabète sucré ;
- obésité ;
- maladie rénale sévère nécessitant une dialyse ou une transplantation rénale ;
- diminution de la résistance aux infections telles que les maladies auto-immunes, après transplantation d'organe, dans les troubles hématologiques malins, dans les troubles immunitaires congénitaux ou acquis, dans le traitement oncologique (chimiothérapie, radiothérapie) des tumeurs malignes.

>> les soins dentaires peuvent être délivrés dans les cabinets dentaires, en prenant des mesures appropriées (protocole Covid-19 + masque FFP2) ; seuls les soins urgents et requis peuvent être dispensés ; envisager prudemment l'extension vers la phase de délivrance des soins réguliers par rapport au risque potentiel pour le patient.

Ces patients sont programmés en début de journée de travail (moindre risque de transmission de l'infection par les aérosols et les gouttelettes).

GROUPE B2 : ASYMPTOMATIQUE, AVEC DES CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES

Patients asymptomatiques et n'appartenant pas au groupe A, mais dont les particularités nécessitent des précautions supplémentaires sur le plan de la contamination. Cela inclut les patients avec une coopération limitée (tels que certains jeunes enfants ou certaines personnes handicapées) qui ont plus de difficultés à respecter les mesures *de distanciation sociale* et de protection personnelle, et les patients qui résident dans des institutions (centres de soins, établissements pour personnes handicapées, établissements psychiatriques, prisons, etc.) où le risque de contamination est plus élevé et/ou où le virus est plus facilement transmissible.

>> les soins dentaires peuvent être délivrés dans les cabinets dentaires, en prenant des mesures appropriées (protocole Covid-19 + masque FFP2).

Ces patients sont programmés en fin de de journée.

GROUPE C : ASYMPTOMATIQUE, SANS PARTICULARITÉ

Patients asymptomatiques n'appartenant pas aux groupes A et B.

>> les soins dentaires peuvent être délivrés dans les cabinets dentaires, en prenant des mesures appropriées (protocole Covid-19).

4. TYPES DE SOINS

- Soins URGENTS :
Ce sont toutes les situations qui nécessitent une intervention dans les 24 heures pour éviter de graves complications.
- Soins REQUIS :
Ce sont tous les soins nécessaires pour prévenir la survenue de problèmes urgents ou pour limiter les dommages importants qui seraient consécutifs au report de soins.
- Soins RÉGULIERS :
Cela comprend l'ensemble des soins dentaires.

5. MESURES D'HYGIÈNE COVID-19

- Le protocole Covid-19 est basé sur :
 - l'avis de Sciensano du 1^{er} mai 2020 ;
 - l'avis de Sciensano du 20 mai 2020 ;
 - les « *Recommandations relatives à la maîtrise des infections lors des soins réalisés en médecine dentaire* » (**CSS 8363**).
- Les mesures décrites forment un tout et doivent être appliquées dans leur INTÉGRALITÉ. CHAQUE point est important et déterminant pour le résultat.
- Le conseil qui consiste à éviter autant que possible la formation d'aérosols et d'éclaboussures reste central.
- Afin de limiter le nombre de contacts, il est recommandé de fournir le plus de soins possible par séance de traitement

- ✓ Si en tant que prestataire de soins vous avez des SYMPTÔMES, même sous une forme bénigne, vous êtes obligé de rester à domicile et vous ne pouvez pas participer à la dispensation de soins.
- ✓ Si vous êtes un prestataire de soins diagnostiqué positif au COVID-19, restez en isolement à la maison pour une période d'au moins 7 jours après le début des symptômes ET pendant au moins 3 jours sans fièvre ET avec une amélioration des symptômes respiratoires.
- ✓ Même si vous ne présentez aucun symptôme, si vous suspectez que vous POUVEZ être porteur vous-même et donc constituer également un RISQUE POTENTIEL pour vos collègues, employés et patients.

5.1. MESURES PERSONNELLES

- ✓ Soyez pleinement attentif à tout moment à une HYGIÈNE correcte DES MAINS.
- ✓ Portez des VÊTEMENTS PROFESSIONNELS appropriés et remplacez-les régulièrement (voir 5.3.).
- ✓ Prévoyez des chaussures de travail que vous ne porterez qu'en cabinet.
- ✓ Touchez le moins de surfaces possible.
- ✓ Restez à DISTANCE suffisante des autres personnes (1,5 m).
- ✓ NETTOYEZ et DÉSINFECTEZ régulièrement les parties communes, les surfaces et les téléphones.
- ✓ Soyez présent le moins possible sur votre lieu de travail, uniquement si c'est vraiment nécessaire.
- ✓ Respectez également une distance suffisante entre collègues, à l'intérieur et à l'extérieur de l'espace du cabinet.
- ✓ Faites usage d'un **équipement de protection individuelle** :
 - PORTEZ au moins un MASQUE CHIRURGICAL classique en tout temps.
 - NE TOUCHEZ PAS votre masque buccal (les masques buccaux humides perdent de leur efficacité et ne protègent pas suffisamment).
 - Assurez-vous que votre masque soit correctement ADAPTÉ à votre visage.
 - Continuer de TOUJOURS porter votre masque buccal, également par exemple pour passer des appels téléphoniques.
 - Continuez à porter votre masque buccal autant que possible pendant les moments de PAUSE.

5.2. PRÉPARATION DU TRAITEMENT

5.2.1. Instructions aux patients et accompagnants

- ✓ Soins uniquement sur rendez-vous.
- ✓ Si le patient présente des symptômes (fièvre par exemple) entre le moment de la prise de rendez-vous et la visite au cabinet, il doit prendre contact par téléphone.
- ✓ Demandez aux patients d'arriver juste à temps, surtout pas trop tôt.
- ✓ Si nécessaire, demandez-leur d'attendre en dehors du cabinet, en respectant la distance nécessaire.
- ✓ Les éventuels accompagnants attendent de préférence en dehors du cabinet.

- ✓ Demandez au patient de venir au cabinet avec un masque buccal.
- ✓ Privilégiez le paiement par voie électronique.

5.2.2. Salle d'attente

- ✓ Supprimez tous les éléments inutiles comme les magazines, les folders, les jouets, etc.
- ✓ Placez les chaises (aisées à nettoyer et désinfecter) de manière à respecter la distance requise.
- ✓ Ne laissez qu'un seul patient à la fois dans la salle d'attente, éventuellement avec 1 accompagnant, sauf si la distance requise peut être respectée.

5.2.3. Sanitaires

- ✓ Fermez les sanitaires.
- ✓ Expliquez au patient que si nécessaire, l'utilisation des sanitaires est possible sur demande.
- ✓ Après usage des toilettes, l'espace est désinfecté.

5.2.4. Bureau

- ✓ Respectez également la distance requise au bureau.
- ✓ Retirez tous les éléments qui ne sont pas strictement nécessaires (dépliants, échantillons, etc.).
- ✓ Envoyez les documents (prescriptions, note d'honoraires,...) autant que possible numériquement.
- ✓ Prévoyez le paiement sans contact, appliquez un film protecteur sur le terminal de paiement ou désinfectez après utilisation.

5.2.5. Salle de soins

- ✓ Assurez-vous que la pièce soit bien ventilée pendant et entre les traitements (fenêtres ouvertes) (voir également point 5.5.).
- ✓ Retirez tous les éléments qui ne sont pas strictement nécessaires des surfaces de travail ou couvrez-les.
- ✓ Préparez à l'avance tout le matériel et tous les produits nécessaires.
- ✓ Mettez de préférence les unités de climatisation en « mode extraction » et assurez-vous que le flux d'air aille en direction de la fenêtre et ne soit pas orienté du patient vers le dentiste. Contactez votre installateur si votre appareil ne dispose pas d'un mode d'extraction.

5.2.6. Accueil au cabinet

- ✓ À son arrivée au cabinet, demandez au patient de se laver les mains à l'eau et au savon ou de les désinfecter.
- ✓ Renseignez-vous sur tout changement de l'état de santé général du patient ou des personnes de son entourage.
- ✓ TESTEZ ou DEMANDEZ sa température corporelle (si $> 37,3$ ° C, renvoyez-le vers son médecin traitant).
- ✓ Faites asseoir le patient dans la salle d'attente sans toucher les poignées de porte.

5.2.7. Aller chercher le patient dans la salle d'attente

- ✓ Portez un masque chirurgical.
- ✓ Essayez de toujours garder la DISTANCE de 1,5 mètre.
- ✓ Ouvrez la PORTE vous-même afin que le patient n'ait pas à la toucher.
- ✓ Demandez au patient de s'asseoir dans le fauteuil.
- ✓ Assurez-vous que seules les personnes absolument nécessaires se trouvent dans la salle de traitement ; laissez les ACCOMPAGNANTS éventuels dans la salle d'attente.

5.3. TRAITEMENT

Lors du traitement :

- ✓ PORTEZ toujours au minimum un masque chirurgical, des lunettes de protection ou une visière anti-projections (écran facial), des gants, ainsi que des vêtements professionnels.
- ✓ Pour les traitements produisant des aérosols, portez un tablier de protection jetable à manches longues (avec poignets ajustés) au-dessus de vos vêtements professionnels, qui les couvre entièrement, ainsi que des lunettes de protection ajustées ou un écran facial, une charlotte chirurgicale et des gants. En guise d'alternative, vous pouvez également porter des vêtements professionnels à courtes manches que vous devrez changer après chaque patient, et vous devrez effectuer un lavage approfondi des avant-bras.
- ✓ Pour les patients des GROUPES B1 et B2, vous devez toujours porter un masque buccal FFP2.
- ✓ Personnel assistant avec FONCTION CIRCULAIRE : le personnel assistant ne participant pas au traitement doit porter un masque chirurgical, des gants et des lunettes de protection ou un masque facial.
 - est le moins possible présent dans la salle de traitement ;
 - s'occupe des tâches administratives, aussi loin que possible ;
 - apporte les instruments et le matériel (propres).
- ✓ L'ASSISTANT au fauteuil aide à réduire le risque de contamination croisée ; cet assistant suit le même protocole d'hygiène et porte le même équipement de protection que celui du dentiste.
- ✓ N'utilisez PAS le CRACHOIR.
- ✓ Avant de commencer le traitement, demandez au patient de se rincer la BOUCHE avec de l'H₂O₂ (solution à 1%) ou de l'iodure de povidone à 1% (par exemple Isobetadine®) (rincer pendant 1 min et cracher dans un gobelet jetable).
- ✓ Prenez des RX intra-orales uniquement si cela est absolument nécessaire (prendre une telle RX augmente le contact avec la salive).
- ✓ Utilisez le moins possible la SERINGUE MULTIFONCTION.
- ✓ Pour la préparation dentaire, il est recommandé de placer la DIGUE DENTAIRE dès le début de la préparation.
- ✓ Utilisez la grosse CANULE d'ASPIRATION pour tous les traitements produisant des aérosols.

5.4. APRÈS LE TRAITEMENT

5.4.1. Patient

- ✓ Demandez au patient de SE LAVER LES MAINS ou DE LES DÉSINFECTER avec une solution hydroalcoolique.
- ✓ Le patient quitte la salle de soins le plus rapidement possible.

5.4.2. Praticiens

- ✓ ENLEVEZ vos vêtements de protection supplémentaires AVANT de quitter le cabinet (contaminé) :
 - retirez le tablier de protection sans toucher vos vêtements professionnels ;
 - jetez tout le matériel jetable dans un sac poubelle et fermez-le hermétiquement ;
 - retirez vos gants ;
- ✓ désinfectez-vous les mains avec une solution hydroalcoolique.
- ✓ QUITTEZ la salle de traitement.
- ✓ RETIREZ votre écran facial ou vos lunettes de protection, ainsi que vos éventuels masque FFP2 et charlotte (l'écran facial et les lunettes de protection peuvent être désinfectés en vue de leur réutilisation).
- ✓ Remplacez tous vos vêtements extérieurs en l'absence d'un tablier de protection jetable.
- ✓ DÉSINFECTEZ-vous les mains avec une solution hydroalcoolique.
- ✓ Remettez un MASQUE chirurgical classique.
- ✓ LAVEZ quotidiennement vos vêtements de travail à 60 ° C minimum.

5.4.3. Espace de travail

- ✓ NETTOYEZ ET DÉSINFECTEZ SOIGNEUSEMENT toutes les surfaces ; le virus survit longtemps sur les surfaces : fauteuil de traitement, lampe d'opération, évier, plans de travail, armoires,... mais aussi poignées de porte, bras et cône RX, panneau de commande du fauteuil, tablette, clavier du PC, souris d'ordinateur, poignées d'armoire....
- ✓ PORTEZ un masque buccal, un tablier en plastique et des gants de ménage.
- ✓ Retirez d'abord les SOUILLURES VISIBLES à l'aide d'une lingette jetable, de savon et d'eau.
- ✓ Laissez SÉCHER et DÉSINFECTEZ les surfaces.
- ✓ Utilisez à cet effet des lingettes désinfectantes (JETABLES) (à utiliser une seule fois).
- ✓ Les DÉSINFECTANTS suivants sont efficaces : alcool désinfectant (de préférence 60 à 70% d'éthanol) et composés chlorés (chloroxylénol 0,12-0,24% (par exemple Dettol®) ou eau de Javel domestique 0,1-0,5%, à préparer en ajoutant 40 ml d'eau de Javel domestique à 1 litre d'eau du robinet).
- ✓ Nettoyez les sols au moins une fois par jour.

5.4.4. Instruments et matériel

- ✓ Nettoyez les instruments de toute souillure visible.
- ✓ Préparer à l'emploi les instruments par AUTOCLAVAGE ou un cycle de THERMODÉSINFECTION (machine à laver les instruments).
- ✓ N'utilisez le matériel à usage unique qu'une seule fois.

5.5. **AÉRER LA SALLE DE SOINS**

- ✓ Ventiler l'espace de travail : ouvrez les portes et les fenêtres en fonction de la quantité d'aérosol produite.

Le délai entre la dernière production d'aérosol et l'arrivée du patient suivant doit être déterminé individuellement par chaque dentiste en fonction des facteurs suivants :

- la superficie de la salle de soins ;
- le nombre de portes et de fenêtres ;
- le vent et la température ;
- les systèmes de ventilation mécanique intégrés ;
- les ventilateurs, les appareils d'aération.

Informations détaillées sur l'aération et la ventilation : avis de Sciansano du 20 mai 2020².